

41^{èmes} Assises Nationales du



CNAEMO

CARREFOUR NATIONAL
DE L'ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

Protection de l'Enfance et Handicap : une double vulnérabilité ?

METZ 2021

29 & 30 septembre
1^{er} octobre

Centre des Congrès
Robert Schuman

Pré-programme



- Protection de l'enfance et handicap : une double vulnérabilité ? -

Dans son rapport annuel de 2015, consacré aux enfants relevant à la fois du handicap et de la protection de l'enfance, le Défenseur des droits souligne : « Les enfants présentant un handicap relevant de la protection de l'enfance sont doublement vulnérables et exposés à des dénis de leurs droits »[1]. Ce sujet est « peu connu et peu étudié », alors que 70 000 enfants seraient concernés, constate ce rapport publié à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant et intitulé « des droits pour des enfants invisibles ». Ce chiffre éloquent, qui ne concerne que ceux dont le handicap est reconnu par les Maisons départementales des personnes handicapées[2], représente près de 20% des enfants confiés au titre de l'Aide sociale à l'enfance[3].

Comme tous les enfants relevant de la protection de l'enfance, ils peuvent être placés ou suivis tout en restant dans leur famille. Leurs handicaps sont principalement psychiques et mentaux, et certains ont des troubles importants du comportement. Du fait de leur handicap et des défaillances de leur milieu familial, ces enfants sont « doublement vulnérables » et devraient donc « bénéficier d'une double attention et d'une double protection », souligne également le rapport du Défenseur des droits Jacques TOUBON, et de son adjointe Geneviève AVENARD, Défenseuse des enfants. Mais ils vont « paradoxalement, parce qu'ils se trouvent à l'intersection de politiques publiques distinctes, être les victimes de l'incapacité à dépasser les cloisonnements institutionnels, de l'empilement des dispositifs et de la multiplicité des acteurs ». Leurs parcours sont morcelés, tout autant au travers de l'accueil - la semaine en institut, le week-end et les vacances scolaires dans des familles d'accueil et foyers qui ne peuvent apporter un accompagnement adapté à un enfant handicapé - que des soins et de la scolarisation. Soulignant le nombre d'enfants ayant une notification MDPH et contraints de rester à domicile par manque de structures spécialisées, le rapport estime que « pour nombre de situations, l'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance peut apparaître motivée par les carences institutionnelles » : certaines familles sont signalées car elles ont du mal à faire face ou se tournent d'elles-mêmes vers la justice dans l'espoir d'obtenir de l'aide. Les signalements, ou les informations préoccupantes, au sujet d'enfants supposés en danger, peuvent aussi être motivés par « une représentation biaisée du handicap, et de la déstabilisation de la famille liée à ce handicap ». Entre pluralité des acteurs et insuffisance des coopérations, ces enfants sont morcelés. Il n'existe guère de rapports sur la protection de l'enfant ou sur la compensation du handicap qui ne viennent souligner les difficultés inter-institutionnelles à faire se rencontrer et dialoguer les différents acteurs ; guère de rapports, non plus, qui ne mettent en lumière les ruptures dans les parcours de soins, de scolarité et d'accompagnement éducatif.

[1] Handicap et Protection de l'enfance : des droits pour des enfants invisibles, rapport « des droits pour des enfants invisibles » du défenseur des droits J. Toubon et du défenseur des enfants G. Avenard publié le 20 Novembre 2015

[2] MDPH : Maison départementale de la personne handicapée

[3] ASE : Aide sociale à l'enfance

Ces difficultés sont particulièrement sensibles et aggravées pour les enfants en situation de handicap et relevant de la protection de l'enfance. Or, il est clair que la double vulnérabilité à laquelle ces enfants sont confrontés devrait nous obliger à dépasser ces clivages institutionnels et ces cultures professionnelles différentes, voire divergentes, afin de mieux faire coopérer les différents professionnels des champs sanitaires, médico-social et social. Faute de coordination suffisante, l'intervention simultanée à ces différents titres risque d'avoir l'effet de morceler davantage la prise en charge de l'enfant au détriment d'une vision globale et partagée des besoins fondamentaux de l'enfant. La coordination des acteurs est une question complexe car elle s'inscrit dans les problématiques qui sous-tendent la protection de l'enfance. En effet, il s'agit à la fois d'assurer la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant, en respectant les droits attachés à l'autorité parentale; de favoriser la transmission de l'information tout en garantissant la participation des usagers, le droit à la vie privée et le secret professionnel; d'articuler les politiques nationales et la réalité des enjeux locaux et territoriaux; de concilier l'existence de la norme posée par le législateur ou le pouvoir réglementaire et la nécessaire contractualisation de l'action partagée sociale et médico-sociale. Elle est également complexe en raison du cloisonnement des différentes politiques publiques, organisées en silos et qui peuvent s'ignorer : politique de la protection de l'enfance, politique du handicap, politique de soutien à la parentalité, politique d'éducation et de scolarisation, politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Enfin, cette question renvoie aux cloisonnements des cultures professionnelles des acteurs fondées sur des histoires diverses créant, de fait, des difficultés de communication et de compréhension mutuelle. Ces différents niveaux de complexité vont se traduire par des collaborations insuffisantes ou insatisfaisantes et freiner la coopération indispensable pour proposer à l'enfant un projet d'accompagnement prenant en compte, effectivement, son intérêt supérieur. S'ajoute, enfin, un autre facteur, qui est la recomposition de l'offre de service qui connaît, depuis ces dernières années, des évolutions structurelles conduites parallèlement, sans que ne soient évalués leurs impacts réciproques sur la prise en charge des enfants, notamment ceux à besoins spécifiques : diversification des modalités d'accueil en protection de l'enfance avec accueils de jour ou accueils séquentiels ; pour le médico-social, fonctionnements « en dispositif » et redéploiement de places d'IME en SESSAD... La double vulnérabilité serait-elle provoquée ou existante de fait ? Voilà bien la question qui pourrait se poser face à une inclusion... à tout prix !

Mais face à un tableau qui peut sembler sombre et pessimiste, il faut aussi se réjouir de voir émerger çà et là des expérimentations porteuses d'espoir ainsi que des réalisations innovantes aujourd'hui reconnues, tant sur le territoire national qu'à l'étranger. Le CNAEMO souhaite porter et mettre en avant cette thématique aux Assises Nationales de 2021 afin de rendre visible ces enfants morcelés et doublement vulnérables, ainsi que de porter cette réflexion au plus haut niveau à l'heure où la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2023 vient d'être annoncée par le Secrétaire d'Etat à la Protection de l'enfance le 14 Octobre 2019 et qui a particulièrement remis en lumière ces enfants.

Première intervention

La cacophonie d'une politique en tuyaux d'orgues !

En 2014, le rapport sénatorial DINI-MEUNIER révèle que « les services de l'ASE sont davantage confrontés qu'auparavant à des enfants « à grosses difficultés » dont la prise en charge s'avère plus complexe, de par leurs handicaps, leurs troubles psychiques voire psychiatriques ». Oui, l'individu peut être confronté à plusieurs problématiques... Les politiques sociales ne se font pourtant pas l'écho de cette évidence humaine. A travers les décennies, une culture politique spécialiste a discerné les dispositifs par le prisme des problématiques rencontrées, et non en fonction de l'individu considéré dans sa globalité.

Elaborées au fil du temps depuis des décennies pour répondre à un besoin premier, elles ont évolué en tuyaux d'orgues, enfermant institutions et personnes accompagnées dans des cases. L'histoire semble bégayer et nous sommes aujourd'hui tributaires de cette conception des politiques sociales en silo.

Amélie TURLAIS

Docteur en sciences de l'éducation, chercheuse indépendante.

Deuxième intervention

Un enjeu tant pour les enfants sujets à la double peine que pour les professionnels.

Prendre en compte les situations de handicap dans le champ de la protection de l'enfance, c'est reconnaître à la fois les origines plurielles des difficultés des enfants et des familles mais également la nécessité de conjuguer des soins et des soutiens éducatifs afin de répondre aux besoins des enfants et de prévenir les éventuelles conséquences sur leur développement.

Dire de ces enfants qu'ils sont doublement vulnérables revient à les envisager sous le seul prisme de l'organisation administrative. Dissocier les problématiques dans l'accompagnement peut entraîner un effet d'exclusion et de déresponsabilisation face à l'enfant qui, à force d'être renvoyé à la compétence d'un autre champ d'intervention, devient invisible pour soi. Or, la responsabilité des professionnels est engagée dans leur analyse des problématiques et la nature des accompagnements proposés.

Dominique ROLIN

Formateur-consultant,
ancien directeur d'établissements sociaux et de centre de formation.

MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021

Première intervention

Mercredi après-midi

Le paradoxe de l'œuf et de la poule

Les facteurs de danger en protection de l'enfance peuvent participer à l'apparition de situations de handicap. A l'inverse, la carence de réponses adaptées dans les situations de handicap peut engendrer du danger. Les notions de danger et de handicap sont visiblement intriquées, et a fortiori, le système actuel des politiques sociales, de par son fonctionnement en silo, peut produire cette double vulnérabilité et générer du danger.

Les politiques sociales sont en tension permanente avec la logique des besoins de l'enfant. Et cette tension se retrouve au travers des paradoxes dans la coordination des parcours, entre besoins et droits de l'enfant, dans le lien étroit entre protection de l'enfance et handicap. Cette première approche nous permettra d'identifier la problématique, de réaliser un état des lieux afin d'identifier les failles et en questionnant les logiques institutionnelles. La pluralité des prises en charge sociale, sanitaire et médico-sociale procéderait davantage de raisons administratives et financières que de l'intérêt de l'enfant !

Simon BEAL

Psychiatre, Directeur de CMPP

William SKOWRON

Psychologue coordinateur.

Deuxième intervention

Les besoins fondamentaux de l'enfant en double vulnérabilité

La notion de «besoins fondamentaux de l'enfant» renvoie à la question essentielle de la détermination de ce qui est nécessaire pour lui. L'acception polysémique du terme « fondamental » renvoie à la fois aux besoins les plus vitaux, primordiaux dont l'individu ne peut se passer, aux éléments essentiels au développement de l'enfant mais, également, à tout ce qui permet à l'enfant d'être considéré comme un sujet de droit et non comme un objet d'intervention. Le développement de l'enfant est au cœur du travail à réaliser pour atteindre l'autonomie et la participation sociale optimale. Néanmoins, il existe une singularité pour ces enfants et il convient d'identifier leurs besoins spécifiques

Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS

Médecin, ancienne Présidente du GIPED,

Présidente de l'ADSEA de l'Eure-et-Loir.

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

Jeudi matin

Matinée organisée conjointement avec l' ANCREAI

Première intervention

Des conditions et des outils nécessaires à l'évaluation

Dans le champ du handicap, la conception de l'accompagnement de l'enfant dans son environnement modifie l'approche des professionnels du secteur et fait évoluer la place des partenaires autour de l'enfant, en l'occurrence des professionnels de la protection de l'enfance. Le Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations agit en faveur de personnes vulnérables en promouvant notamment la continuité des parcours de vie et en favorisant le décroisement des secteurs.

Afin de proposer des pistes d'amélioration de coopération des services concernant les enfants en situation de handicap et protégés, le CREAI Nouvelle Aquitaine a expérimenté une méthode partagée entre institutionnels pour construire des projets coordonnés pour les enfants.

Patricia FIACRE

Conseillère technique au CREAI Nouvelle Aquitaine.

Deuxième intervention

Quelles coopérations pour quels engagements ?

La question de la coopération entre la protection de l'enfance et le handicap se doit d'être interrogée, et notamment les articulations existantes entre les différents schémas départementaux. La place faite dans les schémas à ces articulations est primordiale !

Un petit état des lieux...

Table ronde animée par

Thibault MARMON et Marieke ROMAIN

avec différents représentants de structures institutionnelles.

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

Jeudi après-midi

Première intervention

La démarche de consensus sur les interventions en milieu ouvert... pour un nouveau projet social !

Le secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance a souhaité que soit conduite une démarche de consensus sur les interventions en protection de l'enfance à domicile, en lien avec la stratégie nationale et les travaux de Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS relatifs aux besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance.

Cette démarche, en prenant en compte les travaux de recherche en France et à l'étranger ainsi que les expériences de terrains, a mis en évidence la diversité des nouvelles approches et des points de vue.

Nadège SEVERAC

Sociologue et responsable scientifique de la démarche de consensus.

Deuxième intervention

D'un modèle imaginé à des mises en œuvre reconnues !

Sur le terrain de l'expérimentation, les acteurs du secteur social, médico-social et de la santé ne sont pas en reste et ont pu mettre en œuvre depuis de nombreuses années des modèles d'organisation répondant à des besoins spécifiques.

Ce sont ces articulations nécessaires entre les différents champs qui ont présidé à ces expérimentations devenues pour la plupart des services connus et reconnus, en France et en Europe.

Table ronde, animée par

Aline KACAR et Christophe LEGRAND

en présence de représentants d'équipes et de services pilotes.

Première intervention

Quelle méthode pour quels besoins ?

Le travail en partenariat entre les professionnels du handicap et les professionnels de l'ASE dépend trop souvent des bonnes volontés individuelles, hélas encore trop peu institutionnalisées. Et il nous appartient également de soutenir les bonnes pratiques de travail de terrain et de coopération...

Il nous faut assurément penser partenariats et coopérations durables pour garantir ces co-responsabilités autour de cette « double vulnérabilité ». Et sans s'inscrire dans un projet illusoire, sur quelle approche pouvons-nous nous appuyer pour pérenniser des engagements et des pratiques vertueuses et nécessaires ?

Eric BIURRARENA

Cadre intermédiaire - SAEMO 68

Luc VERBESSELT

Inspecteur ASE - Collectivité Européenne d'Alsace.

Deuxième intervention

La frontière, une troisième vulnérabilité ?

Si la politique en tuyaux d'orgues peut générer de la cacophonie dans un même pays, qu'en est-il au niveau européen ?

Des parents séparés qui vivent dans deux pays différents, un enfant qui est pris en charge dans un autre pays par défaut de disponibilité dans un établissement médico-social dans son pays d'origine ?

Au-delà de ces réalités plus fréquentes dans les régions frontalières, le travail social est à penser à l'échelle européenne, en s'appuyant notamment sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), pour s'ancrer dans une dynamique d'eupéanisation des politiques publiques. Comment l'Europe peut devenir maître d'orgue pour que de la frontière ne naisse pas une troisième vulnérabilité...

Un intervenant du programme Eur&qua

Projet de développement d'un espace transfrontalier
de protection internationale de l'enfance.

Troisième intervention

Vers la mise en œuvre d'une nouvelle orientation politique !

Le CNAEMO, au travers de ses divers engagements militants, a toujours eu la volonté de valoriser les bonnes pratiques et de mettre en œuvre des actions garantissant les droits des personnes accompagnées.

Dans ses enjeux pour demain, le CNAEMO se doit d'être toujours novateur et un acteur indispensable pour insuffler, après cette juste réflexion, un travail protocolisé de coopération qui fera référence auprès des pouvoirs publics.

S'il est question lors de ces assises de double vulnérabilité, le fait est que les problématiques rencontrées par un enfant peuvent être plus nombreuses, ce qui démultiplie de fait sa vulnérabilité. Si le champ du handicap se décloisonne au profit de l'inclusion, le milieu ouvert possède une expertise dans la prise en compte des besoins de l'enfant dans sa globalité, et dans son environnement. Le CNAEMO propose de croiser ses savoirs avec les professionnels du champ du handicap pour produire une ingénierie commune et transverse de l'accompagnement, pour que la double vulnérabilité s'efface au profit d'une complémentarité de réponses.

Cécile LHERAULT et Bastien LAPOUGE

Administrateurs du CNAEMO.

**Conclusion des Assises en fin de matinée par
Salvatore STELLA, Président du CNAEMO.**



INSCRIPTIONS ET TARIFS

Facile et rapide pour vous inscrire

Via la billetterie en ligne, inscriptions ouvertes depuis le 15 Mars 2021

Sur www.cnaemo.com

Rubrique Assises et Journées d'Etudes = Rubrique BILLETTERIE

Pour toutes informations concernant les inscriptions :

- le secrétariat du siège du CNAEMO :
contact@cnaemo.com ou 09 82 35 41 31
- Par la poste :
10 rue Baptiste Monnoyer 59000 Lille

L'inscription comprend l'entrée aux 2 jours ½ des Assises Nationales du CNAEMO et les repas du midi des 29 et 30 septembre 2021.

(Paiement avec l'inscription en ligne et avant l'évènement, sauf convention)

Date limite d'inscription / 10 septembre 2021

Attention : Le tarif adhérent est réservé aux salariés des associations adhérentes en 2021. Les adhérents travaillant dans une structure non-adhérente au CNAEMO en 2021 ne peuvent pas bénéficier de ce tarif préférentiel.

	Avant le 01/06/2021	Après le 01/06/2021
Adhérent	335€	365€
Non adhérent	365€	395€

Soirée Festive du jeudi 30 septembre 2021 : 35€

(Paiement avec l'inscription en ligne, charge au participant de rembourser son institution ou à l'institution de refacturer à son salarié. L'inscription à la soirée festive ne pourra se faire indépendamment de l'inscription aux Assises.)



Pour ces Assises sur le thème de la double vulnérabilité, le Cnaemo a proposé à l'ANCREAI de travailler ensemble une journée de cet événement.

Il semblait pertinent d'inclure des réflexions et des actions transversales dans ce double thème.

Car l'atout des CREA (Centres Régionaux d'Études, d'Actions et d'Informations pour les personnes en situation de vulnérabilité) se situe dans leur capacité à accompagner les instances de décision des politiques publiques de santé, sociales et éducatives.

#co-développement #transversal #partenariat

www.ancreai.org

Les Associations porteuses en local



Les Partenaires institutionnels



Nos partenaires à nos côtés...



ASH le magazine des actualités sociales hebdomadaires,
partenaire éditorial du CNAEMO depuis 6 ans !

www.ash.tm.fr



CHORUM, l'expert 100% ESS

Chorum est le premier opérateur de protection sociale complémentaire de l'Économie Sociale et Solidaire (associations, mutuelles, fondations, coopératives, entreprises sociales). Il protège 715 000 personnes, soit 1 salarié sur 3 de l'ESS, et plus de 23 000 associations et structures du secteur. Son pôle Santé et Qualité de vie au Travail (SQVT) accompagne les branches professionnelles et structures clientes depuis plus de 10 ans.



www.chorum.fr

Directions

www.directions.fr

DIRECTION(S)

L'allié 100% utile des équipes dirigeantes du secteur social et médico-social. Toutes les ressources pour piloter gérer votre activité et construire l'action sociale de demain !



CNAEMO

CARREFOUR NATIONAL
DE L'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

10 rue Baptiste Monnoyer - 59800 Lille
09 82 35 41 31 - contact@cnaemo.com

www.cnaemo.com